Résolution présentée par la délégation de la

République de la Slovénie

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne la création d'un cercle entre les pays balkaniques afin de répartir les réfugiés dans Les États ayant une capacité d'accueil,

L'Assemblée Générale,

Déplorant la croissance du nombre de réfugiés fuyant leur pays et passant par la mer Méditerranée en raison de conflits ou forcés de fuir pour d'autres raisons,

Alarmée par l'absence de solidarité de nombreux États Européens ayant des moyens financiers suffisants et une capacité d'accueil importante de réfugiés, une solidarité qui devrait être primordiale en cette période de conflits armés multiples,

Accusant le manque de compassion envers les réfugiés et la violation des droits fondamentaux, sont illustrés par de nombreux États Européens qui n'accueillent pas un nombre de réfugiés proportionnellement à leur capacité

Rappelant. que les pays balkaniques n'ont pas une stabilité sociale et économique tels que les autres États d'Europe pour cause de conflits passés entre ces pays,

Décide de répartir équitablement le nombre de réfugiés entre tous les États ayant des moyens financiers suffisants, une capacité d'accueil et, dans ce but :

- de créer un accord avec les autres pays Balkans tels que l'Albanie, la Croatie, le Kosovo, la Grèce, la Turquie, la Serbie, la Bulgarie, la Macédoine du Nord et la Bosnie-Herzégovine afin que ces derniers se concentrent sur la stabilité sociale et économique de leur pays ;

- que pendant cette période de stabilisation, les États tels que l'Autriche, la Hongrie et l'Italie accueillent une partie des réfugiés ayant déposé une demande d'asile dans un des pays Balkans ;

- d'organiser une réunion internationale visant à évaluer la capacité d'accueil des réfugiés pour les États Européen concernés afin d'établir une répartition adéquate entre ces derniers.

Le texte français fait foi